

**CENTRE DE RESSOURCES ET D'ACTION
COMMUNAUTAIRE DE LA PETITE PATRIE (CRACPP)**

RAPPORT FINANCIER

31 MARS 2021

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du conseil d'administration de l'organisme CENTRE DE RESSOURCES ET D'ACTION COMMUNAUTAIRE DE LA PETITE PATRIE (CRACPP)

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme CENTRE DE RESSOURCES ET D'ACTION COMMUNAUTAIRE DE LA PETITE PATRIE (CRACPP) qui comprennent le bilan au 31 mars 2021 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section «Fondement de l'opinion avec réserve» de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2021, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas pour beaucoup d'organismes sans but lucratif, les produits de l'organisme comprennent entre autres, certains dons pour lesquels il n'est pas possible d'auditer l'exhaustivité de façon satisfaisante. Notre audit des produits provenant des dons a donc été limité à une comparaison des produits enregistrés avec les dépôts bancaires. Par conséquent, nous n'avons pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des produits de dons, de l'excédent des produits sur les charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices terminés le 31 mars 2021 et le 31 mars 2020, de l'actif à court terme au 31 mars 2021 et au 31 mars 2020 et de l'actif net aux 1^{er} avril 2020 et au 31 mars 2021 et 2020. Nous avons exprimé par conséquent une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2020, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous

estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative

résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle .

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



Jubinville, Charron
Société de Comptables professionnels agréés

Par Pierre Jubinville, CPA, auditeur CA.
Repentigny, Le 29 juin 2021

CENTRE DE RESSOURCES ET D'ACTION
COMMUNAUTAIRE DE LA PETITE PATRIE (CRACPP)

RAPPORT FINANCIER

31 MARS 2021

TABLE DES MATIÈRES

Résultats	1
Évolution de l'actif net	2
Flux de trésorerie	3
Bilan	4
Notes complémentaires	5 à 8
Renseignements complémentaires	9 à 11

RÉSULTATS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2021

	2021	2020
PRODUITS		
Contributions gouvernementales (relevé 9)	486 470 \$	231 843 \$
Projets (relevé 9)	-	42 980
Autres revenus (relevé 10)	470 847	560 226
	957 317	835 049
CHARGES		
Salaires et avantages sociaux	401 281	256 352
Frais d'opérations (relevé 11)	364 180	446 246
Frais généraux d'administration (relevé 11)	115 706	86 515
	881 167	789 113
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	76 150 \$	45 936 \$

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2021

ACTIF NET NON AFFECTÉ	2021	2020
SOLDE AU DÉBUT	100 662 \$	49 734 \$
Amortissement des revenus reportés	(9 488)	(12 836)
Amortissement des immobilisations	9 488	12 828
Excédent des produits sur les charges	76 150	45 936
Transfert des actifs nets grevés d'un affectation interne	-	5 000
SOLDE À LA FIN	176 812 \$	100 662 \$

ACTIF NET GREVÉ D'UNE AFFECTATION INTERNE	2020	2020
SOLDE AU DÉBUT	36 000 \$	41 000 \$
Transfert aux actifs nets non affectés	-	(5 000)
SOLDE À LA FIN	36 000 \$	36 000 \$

ACTIF NET INVESTI EN IMMOBILISATIONS	2021	2020
SOLDE AU DÉBUT	82 \$	74 \$
Amortissement des revenus reportés	9 488	12 836
Amortissement des immobilisations	(9 488)	(12 828)
SOLDE À LA FIN	82 \$	82 \$

FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2021

	2021	2020
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	76 150 \$	45 936 \$
Amortissement des immobilisations	9 488	12 828
Amortissement subventions reportés	(9 488)	(12 836)
Éléments sans incidence sur la trésorerie:		
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement	55 240	9 528
Entrées de fonds nettes - Activités de fonctionnement	131 390	55 456
VARIATION NETTE DE L'ENCAISSE		
Encaisse au début	131 094	75 638
Encaisse à la fin	262 484 \$	131 094 \$

BILAN

31 MARS 2021

ACTIF	2021	2020
COURT TERME		
Encaisse	262 484 \$	131 094 \$
Subvention à recevoir	32 300	16 265
Débiteurs (note 4)	10 760	5 317
Stocks	-	9 006
Frais payés d'avance	617	418
	306 161	162 100
IMMOBILISATIONS (note 5)	28 928	38 416
	335 089 \$	200 516 \$
PASSIF		
COURT TERME		
Créditeurs	46 349 \$	15 438 \$
Revenu perçu d'avance	47 000	10 000
	93 349	25 438
REVENUS REPORTÉS		
Revenus reportés au coût	91 298	91 298
Amortissement cumulé	(62 452)	(52 964)
	28 846	38 334
ACTIF NET		
Investi en immobilisation	82	82
Non affecté	176 812	100 662
Affectation d'origine interne (note 7)	36 000	36 000
	212 894	136 744
	335 089 \$	200 516 \$

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Administrateur

Administrateur

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2021

1 - STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'organisme sans but lucratif a été constitué en vertu de la troisième partie de la Loi sur les compagnies du Québec, le 17 juillet 1996.

Sa mission:

1. Lutter contre la pauvreté en offrant des services de premières lignes à nos membres et en unissant nos efforts à ceux des différents acteurs de notre communauté.
2. Contribuer à la sécurité alimentaire de nos membres et de tous les individus dans le besoin, en leur offrant différentes alternatives pour mieux se nourrir.
3. Mobiliser, sensibiliser et informer nos membres sur des questions touchant leur alimentation, leurs droits et différents enjeux sociaux.
4. Contribuer à la réduction du gaspillage alimentaire et plus largement, au développement durable de notre société.
5. Se procurer aux fins mentionnées ci-dessus, des fonds ou d'autres biens par voie de souscription publique.
6. Recevoir des dons, legs et autres contributions de même nature en argent, valeurs mobilières et immobilières, administrer de tel dons, legs et contributions, organiser des campagnes de souscriptions dans le but de recueillir des fonds pour supporter les activités de l'organisme.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL) et comprennent les principales méthodes comptables suivantes:

Estimations de la direction

La préparation des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction effectue des estimations et établisse des hypothèses qui touchent les montants des actifs et des passifs déclarés, la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et le montant des produits et des charges pour la période visée. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Comptabilisation des produits

Le CENTRE DE RESSOURCES ET D'ACTION COMMUNAUTAIRE DE LA PETITE PATRIE applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges reliées sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que l'organisme est raisonnablement assuré de sa réception.

Les inscriptions aux activités sont comptabilisées comme produits dans l'exercice où les activités sont tenues.

Les produits provenant de ventes sont comptabilisés lorsqu'il y a une preuve convaincante d'un accord, que les produits ont été livrés, que le prix est déterminé ou déterminable et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2021

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Apports reçus en biens

Le Centre reçoit des apports sous forme de biens. Ces apports sont constatés à leur juste valeur lorsqu'il s'agit de biens qui sont utilisés dans le cours normal des activités et qu'ils auraient dû être achetés par le Centre s'ils n'avaient été reçus à titre gratuit.

Stocks

Les stocks de denrées qui sont destinés à être donnés, sont évalués au plus faible du coût et du coût de remplacement. Le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti. Ces stocks sont passés en charges lors de leur distribution.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative respective selon les méthodes, les taux et la durée indiqués ci-dessous.

Mobilier et équipement	20% dégressif
Équipement informatique	30% dégressif
Matériel roulant	30% dégressif

Impôts sur le revenu

Étant un organisme à but non lucratif, l'organisme n'est pas assujetti à l'impôt sur le revenu.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont évalués à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentés qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas. Ils sont par la suite comptabilisés au coût après amortissement.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique du CENTRE DE RESSOURCES ET D'ACTION COMMUNAUTAIRE DE LA PETITE PATRIE consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

Évaluation des instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont évalués à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentés qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas. Ils sont par la suite comptabilisés au coût après amortissement.

Amortissement des revenus reportés

Les revenus reportés sont amortis selon la même méthode et taux que le mobilier et équipement et matériel roulant acquis; L'amortissement est calculé selon la méthode et les taux suivants;

Mobilier et équipement	20% dégressif
Matériel roulant	30% dégressif

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2021

3 - APPORTS EN BIENS

Un important fournisseur de denrées est Moisson Montréal de qui le Centre a reçu 61 005 kilogrammes de denrées et 215 paniers des Fêtes au cours de l'exercice. La juste valeur de ces denrées est estimé à 257 513 \$.

4 - DÉBITEURS	2021	2020
Taxes à recevoir	10 145 \$	5 317 \$
Effets à recevoir	615	-
	10 760 \$	5 317 \$

5 - IMMOBILISATIONS	2021		2020	
	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti	Coût non amorti
Mobilier et équipement	50 188 \$	33 898 \$	16 290 \$	20 362 \$
Équipement informatique	17 502	17 349	153	218
Matériel roulant	52 000	39 515	12 485	17 836
	119 690 \$	90 762 \$	28 928 \$	38 416 \$

6 - EMPRUNT DE BANQUE

L'Organisme dispose d'une facilité de crédit de 14 000\$ au taux de 8.95%, renouvelable automatiquement, pour financer les opérations courantes.

7 - AFFECTATION D'ORIGINE INTERNE

Le conseil d'administration a affecté, en 2012 un montant de 25 000\$ pour les fins d'une réserve salariale et l'a diminué de 7 000\$ en 2015 et 7 000\$ en 2016 et en 2013 un montant de 30 000\$ fut affecté aux fins d'acquisition d'un immeuble et en 2020 l'a diminué de 5 000\$. L'organisme ne peut utiliser ces montants grevés d'une affectation d'origine interne à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2021

8 - INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques et concentrations

L'Organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques, sans pour autant être exposé à des concentrations de risque. L'analyse suivante indique l'exposition de l'Organisme aux risques importants au 31 mars 2021.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. L'Organisme a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les subventions à recevoir étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'Organisme.

Le risque de crédit relatif à l'encaisse est considéré comme négligeable puisqu'il est détenu dans une institution financière reconnue dont la notation externe de crédit est de bonne qualité.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2021

CONTRIBUTIONS GOUVERNEMENTALES	2021	2020
MSSS		
CCSMTL PSOC	127 073 \$	163 352 \$
CCSMTL PSOC Fonds d'urgence	20 000	-
CCSMTL DRSP entente RTCPP	44 276	-
CCSMTL PSOC Aide d'urgence	23 986	-
Ministère de l'éducation		
SAB Fonds discrétionnaire	22 000	4 500
Agriculture et agroalimentaire Canada		
AAC FIAL	25 000	-
Gouvernement du Canada		
Subvention salariale d'urgence	24 034	-
Emplois d'été	23 101	10 015
Ville de Montréal		
VILLE-MTESS	48 000	47 642
AUTRES SUBVENTIONS		
Subvention réseau DSBL	-	6 334
Subvention d'urgence Centraide	129 000	-
	486 470 \$	231 843 \$
PROJETS	2021	2020
Projet panier engagé	- \$	4 415 \$
Projet récolte engagée	-	38 565
	- \$	42 980 \$

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2021

AUTRES REVENUS	2021	2020
Noël contributions	54 043 \$	30 633 \$
Ventes épicerie	1 736	10 217
Activités Bingo	1 572	65 047
Clinique d'impôts	3 901	6 476
Cotisation des membres	740	4 129
Commandites	40 000	30 000
Comptoir alimentaire	52	16 024
Revenus partage matériel roulant	2 437	3 286
Dons	50 698	7 418
Dons denrées Moisson Montréal	257 513	360 285
Rentrée contributions	8 350	9 025
Amortissement revenus reportés	9 488	12 836
Autres fonds d'urgence	40 317	
Divers	-	4 850
	470 847 \$	560 226 \$

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2021

FRAIS D'OPÉRATIONS	2021	2020
Activités bingo	1 405 \$	36 919 \$
Achats de nourriture	59 100	33 885
Dons denrées	266 519	360 285
Location d'équipement	29 327	5 966
Contrats de service	6 349	6 551
Imprimerie	1 320	1 076
Divers	160	1 564
	364 180 \$	446 246 \$

FRAIS GÉNÉRAUX D'ADMINISTRATION	2021	2020
Honoraires professionnels	12 730 \$	3 435 \$
Assurances	2 165	1 441
Autres dépenses de projets	-	8 788
Adhésion/ Affiliations/ Appuis	270	96
Papeterie et fournitures de bureau	2 932	1 540
Fournitures pour récupération alimentaire	6 009	704
Dépenses pour action bénévole	1 282	1 173
Formation	1 320	50
Loyer et système d'alarme	61 379	39 308
Entretien et réparations	5 004	4 243
Frais de déplacement	1 133	1 881
Représentation	-	423
Télécommunications	5 332	2 873
Taxes et permis	671	660
Intérêts et frais de banque	1 162	1 680
TPS et TVQ	4 829	5 333
Amortissement d'immobilisations	9 488	12 828
Divers	-	59
	115 706 \$	86 515 \$